



# *Cros-de-Montvert*

## **NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE**

**AVRIL 2024**

\*\*\*\*\*

**Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le vendredi 12 avril 2024 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire. Tous les membres étaient présents.

Le procès-verbal de la séance du 02 février 2024 a été approuvé à l'unanimité.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PRIMITIF 2024**

Le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2023 (tenu par l'ordonnateur) ainsi que le compte de gestion 2023 (tenu, pour sa part, par le comptable public), en tous points conformes : ont été mis en exergue un excédent de clôture de fonctionnement de 588 243.89 € et un excédent capitalisé en investissement de 230 996.52 €.

L'assemblée délibérante a ensuite voté le Budget Primitif 2024 :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 040 000 €.
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 944 556.23 €.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et vote ainsi les taux de référence 2024 suivants :

- Taxe foncière Bâti : 38.27 %
- Taxe foncière Non Bâti : 52.19 %
- Taxe d'habitation : 5.66 %

Rappelons que la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Mais elle est toujours dûe pour les résidences secondaires ainsi que pour

les locaux vacants, et s'applique aux locaux meublés et aux indépendances, pour les propriétaires et/ou usufruitiers.

### **REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

ENEDIS et ORANGE sont tenus de s'acquitter auprès des communes de redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport respectivement d'électricité ainsi que de télécommunication.

Des titres de recettes au titre de l'année 2024 seront donc émis prochainement.

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2024 : PRESENTATION DE DEVIS**

Décision est prise de procéder cette année à la réfection de la voie communale de Lestrade, entre le pont et la maison, suite à un affaissement important de la route, ainsi qu'à la réhabilitation d'une partie de la cour des Anciennes Ecoles côté ex-garderie. Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) a fait une estimation pour cette opération de 95 503 € HT. Une consultation d'entreprises va être lancée prochainement.

### **PROPOSITION DE PETITS MATERIELS**

Des devis ont été effectués pour l'acquisition de cendriers muraux à mettre à proximité du Multiple Rural et de la salle polyvalente.

De plus, il a été décidé de remplacer les tables du Relais de la Fontaine : le devis de l'entreprise CMBH est validé pour un montant maximal de 2 962.00 € HT.

### **ECLAIRAGE PUBLIC A LA NOUVELLE PLATEFORME DES ORDURES MENAGERES**

Il s'avère nécessaire de mettre en place 2 candélabres au niveau de la nouvelle plateforme à ordures ménagères. Le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal prend en charge l'exécution de ces dits travaux et versera un fonds de concours pour un montant de 2 610.00 €.

### **LOCATION DE LOGEMENT COMMUNAL**

L'assemblée délibérante décide de répondre favorablement à une demande pour louer un logement communal qui s'est récemment libéré aux Anciennes Ecoles, à partir du 01<sup>er</sup> juin 2024.

### **BILAN DE LA CONSULTATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Conformément à ce qui avait été annoncé à la réunion du Conseil Municipal du 02 février 2024 et inscrit dans le CROS INFOS qui en découlait, une phase de concertation du public a bien eu lieu : un registre a été mis à disposition des administrés entre le 26 février 2024 et le 22 mars 2024, aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie. Aucune remarque n'ayant été consignée à ce sujet, le Conseil Municipal valide donc les dispositions suivantes :

- De ne pas installer d'éolien sur l'ensemble de la commune, que ce soit en terrain privé ou public,
- D'autoriser l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture sur l'ensemble du territoire, que ce soit sur les maisons d'habitation, sur les garages et dépendances

- ainsi que sur les bâtiments agricoles existants ou à venir, à l'exception du centre Bourg où l'étude se fera au cas par cas et à l'appréciation du Conseil Municipal,
- D'autoriser l'installation de panneaux au sol mais chaque projet d'installation fera l'objet d'une étude par le Conseil Municipal.

### **GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PROSPECTION DU CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES**

Le Centre de Gestion du Cantal propose une consultation groupée concernant les contrats d'assurances statutaires à compter de 2025, afin de pouvoir profiter de tarifs préférentiels. La commune accepte de participer à ce groupement de commande, sans toutefois s'engager sur l'adhésion à un tel contrat par la suite.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Point sur les travaux en cours :

- \* Les travaux de la route de Cinqualbre à Fargues sont enfin terminés.
- \* Le curage des fossés a été récemment effectué par l'entreprise MONTIL.
- \* Les poteaux incendie ont été contrôlés début avril 2024. De légers travaux d'entretien et de numérotation seront à effectuer dans les meilleurs délais.

Une demande de renforcement du réseau de défense contre les incendies suite à une dépôt de permis de construire pour un bâtiment agricole a été déposée en mairie et fera l'objet d'une étude par les services du SDIS.

**\* Le château d'eau et la station de pompage vont être nettoyés courant du mois de mai. De possibles coupures d'eau pourront avoir lieu le mardi 14 et le jeudi 16 mai 2024.**

\* Avant toute décision formelle concernant le terrain de tennis, il a été décidé de procéder au nettoyage de la mousse dans un premier temps et de revoir ensuite l'état de la plateforme.

- Un stagiaire a été accueilli au sein des services techniques entre le 25 et le 29 mars 2024.

- **Une opération de collecte des plastiques agricoles aura lieu à la déchetterie de Laroquebrou le lundi 13 et le mardi 14 mai 2024 (pour rappel, le brûlage des plastiques est interdit).**

- A noter que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Le bureau de vote sera ouvert entre 8H et 18H.

- **La traditionnelle foire de printemps aura lieu le dimanche 5 mai 2024 au matin.**

*L'ensemble des documents et des délibérations est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.*



Mme le Maire,

Arlette GASQUET